Image not found or type unknown

Passer en micro entreprise

Par **marigape**, le **25/07/2008** à **04:33**

Bonjour,

Je suis sous le régime du réel simplifié pour ma petite entreprise de services depuis 4 ans.Mon chiffre d'affaire va baisser au dessous des 27 000 € a partir de cette année car je perds une partie de mes chantiers, puis je passer en micro entreprise ? car je pense que cela peut m aider à me maintenir en baissant mes charges ?
Merci par avance.

Par **reno_8**, le **27/07/2008** à **13:55**

faites un courrier d'option au régime micro sur papier libre et transmettez le aux impôts

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés